

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL

Dans la continuité de la Politique Fédérale et suite à la nouvelle gouvernance du sport, la Fédération Française de Parachutisme (FFP) a élaboré un Plan de Développement Fédéral (PDF). Il sert à préciser la politique fédérale et permet à l'ensemble des personnes investies au sein de la fédération d'œuvrer dans un sens commun. Ce plan associe aussi bien les dirigeants bénévoles, les cadres d'Etat placés auprès de la fédération, les salariés, les prestataires, membres des commissions et bénévoles de la fédération, que ses organes déconcentrés, structures affiliées et agréées, et ses licenciés.

### La Politique Fédérale

La « **Politique Fédérale** » permet d'appréhender les axes politiques au sein de chaque fédération et de faciliter leur compréhension pour l'ensemble des acteurs : l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises.

Les 4 axes stratégiques de la mandature 2017-2020 sont :

**Axe stratégique** : Finaliser la réforme territoriale et impliquer les ligues dans le développement de la pratique sportive.

**Axe stratégique** : Valoriser le sport de haut niveau et impulser l'olympisme pour le parachutisme.

**Axe stratégique** : Former des cadres pour améliorer l'encadrement des pratiquants (Plan Fédéral des Formations)

**Axe stratégique** : Intensifier la communication pour une meilleure connaissance du sport parachutiste.

### Le Plan de Développement Fédéral

Le « **Plan de Développement Fédéral** » (PDF) a été établi sur la période 2019-2020, en complément du « **Projet de Performance Fédéral** » (PPF), déjà établi sur la période 2017-2020. Ces deux projets déclinent, chacun dans leurs champs, les axes stratégiques fédéraux.

Le **PPF** concerne les actions de haut niveau répertoriées par le ministère des sports dans la convention d'objectif - haut niveau (CO-HN).

Il intègre les actions de développement du sport de haut niveau, de prévention par le sport et de protection des sportif(ve)s.

Le **PDF** concerne les actions de développement de la fédération pour les années à venir, répertoriées par le ministère des sports dans la convention pluriannuelle d'objectifs de développement (CPO).

Il intègre les actions de promotion du sport pour le plus grand nombre, de formation et emploi et les actions de nature internationale.

## Les projets du PDF 2019-2020

### Le parachutisme

Aujourd'hui, le parachutisme conventionnel stagne face au consumérisme de la pratique tandem qui fidélise peu, et face au développement de la pratique en soufflerie.

L'objectif de ce projet est de soutenir activement la pratique sportive du parachutisme auprès, d'une part, d'un public « cible » (jeunes, féminines, jeunes en difficultés) et au profit, d'autre part, des structures territoriales (ligues, écoles, clubs), en vue d'une meilleure fidélisation.

### La formation des cadres

La pratique du parachutisme, classée en environnement spécifique, nécessite un fort taux pratiquants/encadrants.

Il s'agit de répondre à un besoin d'encadrement indispensable, tant sur le plan sécuritaire qu'à tous les niveaux de pratique.

L'objectif vise à renforcer l'encadrement dans les écoles tout en le professionnalisant. Le but est de faciliter les parcours de toutes les formations avec une bonne articulation entre diplômes d'Etat, qualifications de branche (CQP) et qualifications fédérales.

### La pratique en faveur des personnes handicapées

L'objectif de ce projet est de capitaliser sur les innovations introduites par la FFP et sur le succès du projet Handi Fly Euro Challenge de 2016 (soutenu par l'Union Européenne – Erasmus+Sport) afin d'étendre la pratique « HandiFly » en France et sur le plan international pour consolider l'image positive d'un projet porteur pour la FFP.

### Le pratique du vol en soufflerie

L'objectif est le développement de l'activité de vol en soufflerie en vue de l'intégration de la discipline au programme des Jeux Olympiques.

Le vol en soufflerie, activité dont la FFP est délégataire, est une opportunité pour son développement, en même temps qu'elle constitue à moyen terme un vecteur fondamental de recrutement vers le parachutisme.

L'objectif de ce projet vise à structurer la pratique de cette nouvelle activité, tant en matière de loisir que de compétition.

### Le parachutisme français à l'international

La France est la meilleure nation parachutiste au monde. En parallèle, elle doit aussi jouer pleinement son rôle en matière de développement des pratiques afin de se positionner comme une nation influente dans les décisions de la gouvernance internationale.

L'objectif de ce projet vise à identifier les pays avec lesquels une coopération est souhaitable, les modalités de cette coopération, ainsi que sa représentation dans les instances officielles.

### Le modèle économique

Les ressources de la FFP émanent de deux postes principaux de produits :

- Les « licences & cotisations » (50%) pour lesquelles on note une stagnation récurrente du nombre de licences annuelles;
- Les « aides publiques » (30%) avec de fortes mutations économiques en cours (désengagement progressif de l'Etat).

L'objectif de ce projet vise à préparer l'avenir et proposer des solutions qui, à l'horizon 2021, pourraient permettre à la future équipe fédérale de s'engager dans des réformes structurantes par rapport à son modèle économique.

#### David Roth

*Président de la Fédération  
Française de Parachutisme  
62 rue de Fécamp  
75012 Paris  
Tél 01 53 46 68 68  
Fax 01 53 46 68 70  
E-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)*



#### ZOOM SUR

Tous les documents, supports de communication, [informations techniques](#), [calendrier](#), [commissions](#), [communiqués de presse](#), [articles relayés dans les médias...](#) sont disponibles sur le site [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

Nombre de [licenciés](#) en 2018: 64 781